



-3896-

**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 décembre 2020 à 19 h 00 les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusée sur le Facebook en direct de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

**Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foser, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.  
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2020
- 4. Message de la mairesse**
  - 4.1 Fermeture des bureaux et des installations municipales du 19 décembre au 3 janvier, inclusivement
  - 4.2 Concours des décorations de maisons et Forikinkin
  - 4.3 COVID-19
  - 4.4 Services Québec
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Rapport de la mairesse
- 6. Développement culturel et communautaire**
  - 6.1 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de *Municipalité amie des enfants* (MAE)
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
  - 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
  - 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction



**8. Sécurité publique**

8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

**9. Travaux publics**

9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9.2 Entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs – Adjudication de contrat

9.3 Vidange des bassins d'eau potable

9.4 Remplacement de six bornes d'incendie

**10. Tourisme**

10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

12.2 Acquisition d'un système audiovisuel - Demande d'aide financière

**13. Administration**

13.1 Approbation et paiement des comptes

13.2 Rapport financier mensuel

13.3 Rapport du directeur général sur les contrats accordés

13.4 Séances ordinaires – Adoption du calendrier pour l'année 2021

13.5 Taux d'intérêt sur les comptes

13.6 Présentation des états comparatifs

13.7 Séance du budget 2021 et du programme triennal 2021-2022-2023

**14. Actes législatifs**

14.1 Règlement #2011-250/Annexe A – Tourisme – rescision

14.2 Avis de motion - Règlement relatif au budget 2021 et au programme triennal 2021-2022-2023

14.3 Avis de motion - Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles

**15. Affaires nouvelles**

**16. Période de questions des citoyens**

**17. Clôture et levée de la séance**

**Adoption du dernier procès-verbal**

**R-201208-228**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 novembre 2020 a été remise à chaque membre du



conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)**

**R-201208-229**

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);
- De confirmer que Mme Anne Marengo, agente de développement municipal, est la porteuse du dossier MAE;
- Que M. Richard Duguay, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents nécessaires à cette fin;
- De confirmer formellement l'engagement de la Ville de Forestville à mettre en place, dans un délai de trois ans, les trois engagements figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

Il est également résolu que la Ville s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la section « Engagements » du dossier de candidature MAE;
- Diffuser après 18 mois, l'état d'avancement des engagements inscrits dans le dossier de candidature MAE;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise officielle de l'accréditation MAE;
- Faire la promotion de son accréditation en installant des affiches, panneaux de rue ou un drapeau à l'effigie de MAE, dans les édifices et infrastructures municipales en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

**R-201208-230**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charette, technicien en urbanisme.



SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION					
Descriptions		Janvier à novembre 2020		Janvier à novembre 2019	
		Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
NOUVELLES CONSTRUCTIONS	Maisons mobiles			1	13 000 \$
	Résidences simples			1	270 000 \$
	Résidences multiples				
	Chalets / autres			2	30 000 \$
	Commerces				
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)				
	<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>		<b>4</b>	<b>313 000 \$</b>
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS	Résidences simples + maisons mobiles	136	1 065 590 \$	133	1 162 860 \$
	Résidences multiples	4	61 500 \$	5	89 000 \$
	Chalets	5	30 300 \$	1	5 000 \$
	Commerces	13	268 000 \$	4	254 972 \$
	Industries	2	435 000 \$		
	Autres (institution & gouvernement)	9	4 086 410 \$	9	5 766 210 \$
	Démolitions	4	-13 000 \$	6	-289 900 \$
	Annulé	1	-5 000 \$		
	<b>Sous-total</b>	<b>174</b>	<b>5 928 800 \$</b>	<b>158</b>	<b>6 988 142 \$</b>
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>5 928 800 \$</b>	<b>162</b>	<b>7 301 142 \$</b>	

#### Entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs – Adjudication de contrat

##### R-201208-231

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 20201130-11h concernant l'entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs de la ville de Forestville pour les années 2020 à 2023, a été publié en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE, le 30 novembre 2020, à 11 h, M. Richard Duguay a procédé à l'ouverture des soumissions en présence de Mme Micheline Anciault, mairesse, Mme Lison Huard, greffière adjointe, et de M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics ainsi que quelques personnes du public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions selon les options suivantes :

Nom des soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)		
	Option 1 (1 saison) 2020-2021	Option 2 (2 saisons) 2020-2021 et 2021-2022	Option 3 (3 saisons) 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023
Les Excavations A. Savard inc.	481 745.25 \$	986 373.39 \$	1 514 971.35 \$
Jean Fournier inc.	612 126.90 \$	1 253 687.40 \$	1 918 012.95 \$

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

- DE retenir l'option 3, soit 3 saisons (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, avec la possibilité de deux années d'option), tel que prévu au devis ;
- D'adjuger le contrat pour l'entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs de la Ville de Forestville au soumissionnaire conforme ayant la soumission la plus basse pour l'option retenue, soit à l'entreprise Les Excavations A. Savard inc., pour un montant forfaitaire total de 1 514 971,35 \$, taxes incluses;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents.



**Vidange des bassins d'eau potable**

**R-201208-232**

CONSIDÉRANT QUE le système d'alimentation en eau potable de la ville est un des éléments essentiels et que les bassins de captation et de décantation se sont remplis de dépôts sableux avec le temps;

CONSIDÉRANT QUE les bassins doivent être vidangés afin qu'ils puissent remplir adéquatement leur fonction de décantation, et ce, sans qu'il n'y ait urgence;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont tout de même été sollicitées et que seule l'entreprise Fernand Harvey & Fils inc. a produit une soumission au montant de 57 825.00 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme EMS, ingénierie avait estimé le coût des travaux à 33 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de rejeter la soumission de l'entreprise Fernand Harvey et fils inc, au montant de 57 825.00 \$, plus taxes applicables et de retourner en appel d'offres pour ces travaux au printemps 2021.

**Remplacement de six bornes d'incendie**

**R-201208-233**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit procéder au remplacement de six bornes d'incendie au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE hausse de prix d'environ 7 % est annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QU'IL y a très peu de fournisseurs de ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT la soumission # 353619 de l'entreprise Produits BCM Ltée, au montant de 21 295.00 \$, plus taxes applicables, pour l'acquisition et le transport de six bornes d'incendie;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la soumission # 353619 de l'entreprise Produits BCM Ltée, au montant de 21 295.00 \$, plus taxes applicables, pour l'acquisition et le transport de six bornes d'incendie et de procéder à la commande dans les plus brefs délais.

**Acquisition d'un système audiovisuel - Demande d'aide financière**

**R-201208-234**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection effectués à la salle Ginette-B.-Sirois durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun de doter ladite salle d'un équipement audiovisuel, ce qui viendrait compléter l'offre;



CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* de la MRC La Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents :

- D’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière au PSPS de la MRC La Haute-Côte-Nord;
- De confirmer l’engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus de l’équipement visé par cette demande;
- De confirmer l’engagement de la Ville à payer les coûts non admissibles associés au projet ainsi que tout dépassement de coût;
- D’autoriser Mme Gina Foster, directrice aux loisirs, à présenter la demande et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires.

**Approbation et paiement des comptes**

**R-201208-235**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu’il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents d’approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	157 830.08 \$
Comptes payés par chèques	571 126.46 \$
Comptes à payer	135 491.97 \$
<b>Total</b>	<b>864 448.51 \$</b>

**Rapport financier**

**R-201208-236**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter le rapport financier au 30 novembre 2020 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe et Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.



Suivi mensuel du budget d'opération 2020							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 novembre		Budget total		Ratio		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	11 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	858 848 \$	755 659 \$	1 072 000 \$	999 300 \$	80%	76%	92%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 042 273 \$	1 153 582 \$	1 164 900 \$	1 298 200 \$	89%	89%	92%
TRANSPORT ROUTIER	1 352 281 \$	1 187 431 \$	1 418 100 \$	1 783 500 \$	95%	67%	92%
HYGIÈNE DU MILIEU	836 216 \$	871 408 \$	997 500 \$	1 250 200 \$	84%	70%	92%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	613 \$	15 310 \$	4 000 \$	6 200 \$	15%	247%	92%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	328 398 \$	333 423 \$	520 600 \$	647 900 \$	63%	51%	92%
LOISIRS & CULTURE	851 400 \$	686 388 \$	942 500 \$	1 015 100 \$	90%	68%	92%
FRAIS DE FINANCEMENT	528 743 \$	462 713 \$	585 600 \$	496 200 \$	90%	93%	92%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	24 427 \$	1 027 571 \$	300 000 \$	1 172 800 \$	0%	88%	92%
TOTAL DES DÉPENSES	5 823 199 \$	6 493 485 \$	7 005 200 \$	8 669 400 \$	83%	75%	92%

**Rapport du directeur général sur les contrats accordés  
R-201208-237**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.

Contrats accordés au 10 novembre 2020				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	17-11-2020	Dynamitage Express	Dynamitage accès passerelle TQ3	7 500.00 \$
B.	25-11-2020	WSP	Validation scénario cône d'approche	1 700.00 \$
C.	25-11-2020	Englobe	Passerelle TQ3 – contrôle qualité béton	5 068.00 \$
D.	02-12-2020	Fernandez relations publiques	Relations de presse	1 260.00 \$

**Séances ordinaires – Adoption du calendrier pour l'année 2021  
R-201208-238**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui se tiendront les mardis à 19 h 00, à l'exception des séances du 4 octobre et du 15 novembre qui se tiendront les lundis, en raison de la période électorale :

- 12 janvier
- 9 février
- 9 mars
- 13 avril
- 11 mai
- 8 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 14 décembre



Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier conformément à la Loi qui régit la municipalité.

### Taux d'intérêt sur les comptes

#### R-201208-239

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de fixer à 16 % le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus pour l'exercice financier 2021.

### Présentation des états comparatifs

#### R-201208-240

Tel que requis à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la même période.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2020	Résultat au 31 octobre 2019	Résultat au 31 octobre 2020	Budget 2020
<b>Revenus</b>			
Taxes	3 644 013 \$	3 696 839 \$	3 701 200 \$
Tenant lieu de taxes	312 815 \$	328 540 \$	315 800 \$
Sécurité publique	509 677 \$	572 512 \$	753 229 \$
Revenus de sources locales	132 733 \$	43 169 \$	160 300 \$
Autres revenus	520 495 \$	519 035 \$	547 200 \$
Transferts	1 475 943 \$	1 766 203 \$	1 739 914 \$
Appropriation des surplus	- \$	- \$	1 451 757 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 595 677 \$</b>	<b>6 926 297 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	803 739 \$	700 563 \$	999 300 \$
Sécurité publique	973 941 \$	1 077 822 \$	1 298 200 \$
Transport	1 067 982 \$	1 070 949 \$	1 783 500 \$
Hygiène du milieu	673 861 \$	687 109 \$	1 250 200 \$
Santé et bien-être	613 \$	15 310 \$	6 200 \$
Urbanisme et mise en valeur	317 784 \$	324 535 \$	647 900 \$
Loisirs et culture	794 556 \$	631 167 \$	1 015 100 \$
Service de la dette	518 982 \$	453 634 \$	496 200 \$
Activités d'investissement	24 427 \$	983 611 \$	1 172 800 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 175 886 \$</b>	<b>5 944 700 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière adjointe, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2020	Résultat prévu	Budget 2020
<b>REVENUS</b>		
Taxes	3 710 293 \$	3 701 200 \$
Tenant lieu de taxes	328 540 \$	315 800 \$
Sécurité publique	758 949 \$	753 229 \$
Revenus de sources locales	44 339 \$	160 300 \$
Autres revenus	640 660 \$	547 200 \$
Transferts	1 807 728 \$	1 739 914 \$
Appropriation des surplus	- \$	1 451 757 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>7 290 508 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>





ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2020	Résultat prévu	Budget 2020
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	830 531 \$	999 300 \$
Sécurité publique	1 316 852 \$	1 298 200 \$
Transport	1 264 625 \$	1 783 500 \$
Hygiène du milieu	814 895 \$	1 250 200 \$
Santé et bien-être	18 928 \$	6 200 \$
Urbanisme et mise en valeur	367 022 \$	647 900 \$
Loisirs et culture	779 485 \$	1 015 100 \$
Service de la dette	493 520 \$	496 200 \$
Activités d'investissement	1 161 301 \$	1 172 800 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 047 158 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter les états comparatifs tels que présentés par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe, et Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

**Séance du budget 2021 et du programme triennal 2021-2022-2023  
R-201208-241**

CONSIDÉRANT l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, qui stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter, entre le 15 novembre et le 31 décembre, le budget de la ville pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse est toujours en cours;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de fixer l'adoption du budget 2021 et du programme triennal 2021-2022-2023 à 19 h, le 19 janvier 2021 et d'en aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Règlement # 2011-250 - Annexe A – Tourisme - Rescision  
R-201208-242**

CONSIDÉRANT la résolution R-201110-225, par laquelle le conseil municipal modifiait les tarifs du camping La Baie-Verte;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée dans les tarifs et qu'il est opportun de la corriger;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de rescinder la résolution R-201110-225 et modifier l'annexe C selon les tarifs suivants, étant les seuls changements à la résolution :

C-1- CAMPING DE LA BAIE-VERTE		Tarif (plus taxes)		
		2018	2021	description
C-1.6	Douche (monnayeurs à jetons)	1.00 \$	3.00 \$	/ 5 minutes
C-1.7	Laveuse (monnayeurs à jetons)	2.00 \$	3.00 \$	/ par cycle
C-1.8	Sécheuse (monnayeurs à jetons)	1.00 \$	3.00 \$	/ 30 minutes

**Avis de motion - Règlement relatif au budget 2021 et au programme triennal  
2021-2022-2023**

**R-201208-243**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Dolorès Simard donne avis de motion pour adoption, lors d'une prochaine séance



du conseil, d'un règlement relatif à l'adoption du budget 2021 et du programme triennal 2021-2022-2023.

**Avis de motion - Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles**

**R-201208-244**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Mario Desbiens donne avis de motion pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement abrogeant le règlement # 2020-289 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse répond aux questions de Mme Shirley Kennedy, présente à la vidéoconférence.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Guy Racine propose la levée à 20 h 7, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.